



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance

Mardi 31 mai 2022 à 19H30

Le GENTIEG – Allée de l'Yve – 35150 JANZE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel du 16 mai 2022, s'est réuni le mardi 31 mai 2022 à 19 heures 30, à la Salle du Gentieg – Allée de l'Yve 35150 JANZE - sous la Présidence de Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Daniel BORDIER, Conseiller communautaire de Thourie.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	M Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Séverine RAISON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT MME Thérèse MOREAU
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON M Benoît CLEMENT MME Isabelle COLAS
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND
SAINTE-COLOMBE. THOURIE	M JULIEN RICHARD M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

JANZE	M François GOISET (<i>donne pouvoir à Mme Martine PIGEON</i>)
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE (<i>donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE</i>)
JANZE	MME Anne JOULAIN (<i>donne pouvoir à M Pierric MOREL</i>)
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	MME Graziella VALLEE (<i>donne pouvoir à M Benoît CLEMENT</i>)
RETIERS	MME Véronique RUPIN (<i>donne pouvoir à Mme Annick PERON</i>)

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du PV du Conseil Communautaire du 29 mars 2022

PROJETS DE DELIBERATIONS	
Intervenant	Thématique
	Culture
M CORNILLAUD Cabinet ABCD	1. Présentation et approbation du plan d'action de la politique culturelle de Roche aux Fées Communauté
	Tourisme
Mme RENAULT M DE BONDUWE (Architecte paysagiste)	2. Présentation du projet d'aménagement visant à la valorisation du site mégalithique de La Roche aux Fées
	Culture - Médiathèques
M CORNILLAUD	3. Autorisation de désherber et d'éliminer des documents des collections des médiathèques du Réseau Libellule

	Contrat de territoire
M GALLARD	4. Convention avec le Conseil départemental pour le financement de projets au titre du Volet 3 (fonctionnement) du Contrat de territoire pour l'année 2022
	Enseignements artistiques
M CORNILLAUD	5. Fixation des tarifs des prestations effectuées par des intervenants pour le HangArt sur l'année scolaire 2022/2023
	Ressources humaines
M CORNILLAUD	6. Actualisation de la délibération concernant le temps de travail au sein de Roche aux Fées Communauté 7. Mise en place d'un Comité Social Territorial et définition de sa composition 8. Le HangArt : Création d'emplois pour la rentrée scolaire 2022-2023
	Social
M GALLARD	9. Avenant n°1 à la convention de partenariat pour un Bus France Services itinérant sur le territoire de Roche aux Fées Communauté
	Sport
M SORIEUX	10. Acceptation du fonds de concours octroyé par la commune de JANZE pour le fonctionnement 2021 de l'équipement aquatique communautaire
	Travaux
M GESLIN	11. Parc d'activités du Bois de Teillay - Convention avec le Conseil départemental pour la création d'une voie de liaison entre les routes départementales RD92-RD93 et d'un giratoire sur la RD92

	Actes pris dans le cadre des délégations de compétences
M GALLARD	<p>12. Communication des délibérations prises par le Bureau communautaire vertu des délégations consenties</p> <p>13. Communication des décisions prises par le Président vertu des délégations consenties</p>

DELIBERATIONS

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LEURS ANNEXES PEUVENT ETRE CONSULTEES
AU SIEGE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

16 RUE LOUIS PASTEUR – 35240 RETIERS

Remarque: Pour l'ensemble des délibérations, le Conseil communautaire autorise le Président, ou son représentant, à signer tout acte y afférant.

CULTURE

DCC22-040

PRESENTATION ET APPROBATION DU PLAN D'ACTION POUR LA POLITIQUE CULTURELLE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ♦ *D'approuver le plan d'action 2023-2028 pour le projet culturel de Roche aux Fées Communauté proposé ci-dessus et les moyens humains/financiers en découlant :*

8 actions ont été identifiées pour un coût total supplémentaire évalué à 88 000 € (hors construction équipement culturel) sur les 6 ans :

1. Développer un **plan de médiation concerté** pour l'ensemble des projets culturels
2. Soutenir la **mobilité** vers l'offre culturelle et une offre culturelle de proximité
3. **Coordonner** l'offre culturelle pour travailler sur les parcours culturels de la population
4. Poursuivre le **soutien aux porteurs de projets culturels**
5. Evolution du **HangArt** :
 - Poursuivre la dynamique du HangArt en le dotant des outils adaptés au projet d'établissement
 - Stabiliser le périmètre d'activité
 - Ouvrir vers les publics adultes
 - A terme, renforcer les moyens sur l'administration, aujourd'hui 0.7 ETP à faire évoluer vers 1 ETP
6. Poursuivre la **dynamique de la saison culturelle** tout en développant davantage les actions envers les publics éloignés
7. **Création de locaux adaptés au projet d'établissement du HangArt** et à la programmation de la saison culturelle : salle de pratique collective musique + théâtre + salle de spectacles pour les cours du HangArt, ses représentations et pour une partie de la programmation de la saison culturelle
8. **Evolution de l'organisation du service culture** :
 - Mettre en œuvre le projet culturel de territoire grâce à une organisation et des moyens humains adaptés dont 0.5 ETP sur un poste de médiation culturelle (aujourd'hui le service culture comprend 1.2 ETP -0.9 ETP de responsable et 0.3 ETP d'assistant administratif).
 - Créer des synergies entre les services culture et tourisme rapprochés dans la nouvelle organisation)

L'équipement culturel :

Le travail au sujet de l'auditorium doit se poursuivre au-delà de la validation de ce programme d'action, puisque qu'une mise à jour du programme est en cours. Celle-ci va être transmise au cabinet Archipole (maître d'œuvre retenu pour la restructuration de la Maison du développement et l'extension du HangArt) afin qu'il puisse proposer une actualisation du projet et du chiffrage. C'est au regard de ces éléments qu'il vous sera demandé de vous positionner sur l'affermissement ou non de la tranche optionnelle de travaux consistant en la création de cet auditorium (avant la fin de l'année 2022).

TOURISME

DCC22-041

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT VISANT A LA VALORISATION DU SITE MEGALITHIQUE DE LA ROCHE AUX FEES

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ♦ *De valider le projet paysager et le schéma organisationnel du site mégalithique de La Roche aux Fées, tel que défini ci-après :*

Plan de financement valorisation du site de la Roche aux Fées			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€ HT)		RECETTES	
Maitrise d'œuvre architecturale et aménagements extérieurs dont VRD	98 647	Etat (DSIL)-30%	320 585,10
		Département35 (CT)-30%	320 585,10
Etudes complémentaires (étude de sol, étude phytosanitaire des arbres...)	15 000	DRAC-5%	53 430,85
		Conseil Régional-5%	53 430,85
Travaux d'aménagement (préau-sanitaire, cour d'accueil, stationnement, voierie, verger, pique-nique...)	954 970	Roche aux Fées communauté – autofinancement-30%	320 585,10
TOTAL	1 068 617	TOTAL	1 068 617

- ♦ *D'autoriser le Président à solliciter tout organisme financier pour l'obtention de subventions à l'aménagement du site dont l'Etat pour la DSIL.*



 Limite de propriété communale
 1. Dolmen de la Roche aux Fées
— Axe du solstice d'hiver
VOIRIE
 2. Reprise de la chaussée de la voie communale en voie partagée
 3. Voie d'accès aux parking (asphalte clair)
 Voie partagée
 4. Aménagement du carrefour du hameau + marquage et panneaux de sécurité
 5. Accès technique et secours voie actuelle conservée
 6. Parking cars 2 places
 7. Parking VL et camping car 55 places
 7b. Prairie viabilisée (terre-pierre engazonné) - 45 places événementiel
 8. Prairie viabilisée (terre-pierre engazonné) - 50 places événementiel
MOBILITES DOUCES
 Parking vélos
— Cheminement piétons
 Voie partagée
AMENAGEMENTS PAYSAGERS
 9. Bâtiment d'accueil existant
 10. Cour d'accueil
 11. Préau et sanitaires (à créer)
 Plantation de haies et noues
 Haie existante à renforcer
● 12. Boisement créé
 Clôtures existantes ou à créer
● 13. Verger - aire de Pique-nique
 14. Aire de sensibilisation, animation
▶ Point de vue en lien avec le monument
 Echelle 1/2000
 0 20 50 100

CULTURE- MEDIATHEQUES

DCC22-042

AUTORISATION DE DESHERBER ET D'ELIMINER DES DOCUMENTS DES COLLECTIONS DES MEDIATHEQUES DU RESEAU LIBELLULE

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'adopter la politique de désherbage et de régulation des collections ;*
- ◆ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer :*
 - *les procès-verbaux d'élimination et tout autre document ;*
 - *toute convention avec les structures partenaires ;*
- ◆ *De charger les bibliothécaires de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections.*

CONTRAT DE TERRITOIRE

DCC22-043

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS AU TITRE DU VOLET 3 (FONCTIONNEMENT) DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De programmer pour 2022 les projets ci-après au titre du volet 3 (fonctionnement) du contrat départemental de territoire :*

Enjeu	Thématique	Intitulé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Montant TTC de l'action	Montant à la charge du MO	Subvention du DEPARTEMENT	Taux de subvention du DEPARTEMENT	Montant autres financeurs
Amélioration de la diversité et de l'accès aux équipements culturels et sportifs	LECTURE PUBLIQUE	Acquisition CD et DVD pour le réseau intercommunal de bibliothèques	Roche aux Féés Communauté	18 800 €	14 000 €	4 800 €	25,53%	Pas d'autre financement
Amélioration de la diversité et de l'accès aux équipements culturels et sportifs	LECTURE PUBLIQUE	Animations intercommunales dans les bibliothèques	Roche aux Féés Communauté	39 850 €	27 850 €	12 000 €	30,11%	Pas d'autre financement
Amélioration de la diversité et de l'accès aux équipements culturels et sportifs	LECTURE PUBLIQUE	Adhésion aux ressources numériques	Roche aux Féés Communauté	10 350 €	7 850 €	2 500 €	24,15%	Pas d'autre financement
Développement de l'offre touristique	TOURISME	Animations touristiques 2022	Roche aux Féés Communauté	50 000€	40 000 €	10 000 €	20,00%	Pas d'autre financement
Soutien aux actions culturelles et sportives	SPORT	Aide à l'emploi sportif	A.S. RETIERS COËSMES	33 930 €	16 530 €	3 000 €	8,84%	RAFC : 4 500 € Communes : 9 900 €

Soutien aux actions culturelles et sportives	SPORT	Fonctionnement de l'office des Sports	Office des Sports du Pays de la Roche aux Féés	142 142 €	37 949 €	15 000 €	10,55%	RAFC : 89 193 €
Soutien aux actions culturelles et sportives	SPORT	Championnat de Bretagne de Moto-Cross	Association Moto-Club de Martigné-Ferchaud	18 850 €	17 250 €	800 €	4,24%	Commune : 500 €
Soutien aux actions culturelles et sportives	CULTURE	Guinguettes éphémères	Association la Minoterie	43 300 €	29 800 €	2 500 €	5,77%	Etat : 3 000 € RAFC : 4 000 € Marcellé-Robert : 4 000 €
Soutien aux actions culturelles et sportives	CULTURE	Festival DésARTiculé	Association Rue des Arts	114 152 €	20 347 €	3 000 €	2,63%	Etat (DRAC) : 5 000 € Région : 18 000 € CD35 (Aide à l'équipement) : 1 685 € CD35 (CDTV3 CAVC) : 14 000 € EAE (RFC) : 3 000 € Communes : 18 500 € CAVC : 20 000 € CCRFC : 8 000 € CAF : 1 120 € CTI Pays de Vitré : 1 500 €
Soutien aux actions culturelles et sportives	CULTURE	Les Féés Grimpent	Association Les Féés Grimpent	14 500 €	8 800 €	1 000 €	6,90%	Commune : 1 200 € RAFC : 3 500 €
Soutien aux actions culturelles et sportives	CULTURE	Spectacles "Etincelles Aquatiques"	Association Les Etincelles Aquatiques	215 330 €	197 830 €	3 000 €	1,39%	Commune : 4 500 € RAFC : 10 000 €
Soutien aux actions culturelles et sportives	SOCIAL	Aide à l'emploi – animateur vie sociale auprès des seniors	CCAS de Janzé	35 000 €	32 000 €	3 000 €	8,57%	Pas d'autre financement
Soutien aux actions culturelles et sportives	CULTURE	Ateliers parentalité	Association les Autochtones	10 250 €	2 650 €	2000 €	19,51%	Etat : 2 500 € Communes : 1 100 € Organismes sociaux : 2 000 €

Soutien aux actions culturelles et sportives	NUMERIQUE	Ateliers numériques	Association Bistrot Lab	17 200 €	13 500 €	1 500 €	8,72%	Communes : 200 € Conférence des financeurs (à solliciter): 2 000 €
Renforcement des actions en direction des publics jeunes notamment les scolaires	JEUNESSE	Aide à l'emploi - Lutte contre le décrochage scolaire	Commune de Janzé	35 000 €	31 149 €	3 851 €	11,00%	Pas d'autre financement
	Total V3 2022					67 951 €		

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

DCC22-044

FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR DES INTERVENANTS POUR LE HANGART SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ♦ De fixer les **tarifs** tels qu'exposés ci-après pour les **prestations effectuées par des intervenants pour le HangArt sur l'année scolaire 2022-2023** :

ARTISTES (musicien, lyrique, danseur, art dramatique)

CATEGORIE ET NATURE	DUREE DU SERVICE	MONTANT BRUT/SERVICE	TARIF HEURE SUPP. /H
Artiste (concerts)	3h00	150 €	50 €
Artiste (répétitions)	3h00	120 €	40 €
Soliste	Sur l'ensemble de la prestation ²	800 €	néant
Chef d'orchestre	Sur l'ensemble de la prestation	800 €	néant

INTERVENANTS

CATEGORIE ET NATURE	DUREE DU SERVICE	MONTANT BRUT/SERVICE
Conférencier	1h00	60 €
Master classe	1h00	60 €
Membre de jury PEA (Professeur d'enseignement artistique)	1h00	45 €
Membre de jury autres enseignants	1h00	40 €
Animation d'atelier	1h00	30 €

TECHNIQUES

CATEGORIE ET NATURE	DUREE DU SERVICE	MONTANT BRUT/SERVICE	TARIF HEURE SUPP. /H
Régisseur général	3h00	150 €	50 €
Assistant de régie	1h00	30 €	30 €
Manutention	1h00	20 €	20 €

RESSOURCES HUMAINES

DCC22-045

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°DCC21-120 CONCERNANT LE TEMPS DE TRAVAIL - MISE EN CONFORMITE DES 1607 HEURES

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ◆ *De retirer la délibération du Conseil communautaire n° DCC21-120 du 16 décembre 2021 ;*
- ◆ *D'approuver les **éléments révisés relatifs au temps de travail** ;*
- ◆ *De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de ce temps de travail.*

RESSOURCES HUMAINES

DCC22-046

MISE EN PLACE D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DEFINITION DE SA COMPOSITION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De créer un Comité Social Territorial local ;*
- ◆ *De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 titulaires et 3 suppléants ;*
- ◆ *De fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 3 élus titulaires et 3 élus suppléants (parité entre élus représentant du personnel et employeur) ;*
- ◆ *D'opter pour la **mixité proportionnelle** du Comité Social Territorial en fonction des effectifs du personnel ;*
- ◆ *D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de Roche aux Fées Communauté.*

RESSOURCES HUMAINES

DCC22-047

LE HANGART : CREATION D'EMPLOIS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De créer les emplois énoncés ci-dessus au sein du HangArt à compter du 1^{er} septembre 2022 :*

Cadre d'emplois	Service	Grades	Nbre d'emplois	Date effet
<i>Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} ou Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe</i>	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe ou Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 17 H 30/S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/22
<i>Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe</i>	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 18 H 00/S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/22
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 8 H 00/S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/22
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 8 H 00/S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/22
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 1 H 30/S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/22
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 10 H 20 /S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/22
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 11 H 15/S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/22
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 4 H 30/S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/22
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 12 H 30/S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/22
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 2 H 00/S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/22

	Etablissement d'enseignements artistiques	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 3 H 00/S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel	1	01/09/22
--	---	---	---	----------

- ♦ De modifier le tableau des effectifs en conséquence.
-

SOCIAL

DCC22-048

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN BUS FRANCE SERVICES ITINERANT SUR LE TERRITOIRE DE « ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE »

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ♦ De **prolonger la durée de l'expérimentation** d'un **Bus France Services itinérant** sur le territoire de Roche aux Fées Communauté d'un an sur **2022** ;
 - ♦ D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer l'avenant N°1 à la convention de partenariat avec l'Etat, le Département et l'association Médiation Métropole PIMMS Rennes.
-

SPORTS

DCC22-049

ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS OCTROYE PAR LA COMMUNE DE JANZE POUR LE FONCTIONNEMENT 2021 DE L'EQUIPEMENT AQUATIQUE COMMUNATAIRE

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ♦ D'accepter le montant du **fonds de concours de 125 226 €** octroyé par le Conseil municipal de **Janzé** au titre du **fonctionnement 2021 de la piscine**.
-

TRAVAUX - ECONOMIE

DCC22- 050

PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE TEILLAY - CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CREATION D'UNE VOIE DE LIAISON ENTRE LES ROUTES DEPARTEMENTALES RD92-RD93 ET D'UN GIRATOIRE SUR LA RD92

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ♦ *D'approuver la convention avec le Département d'Ille et Vilaine portant sur la réalisation du barreau routier entre la RD92 et la RD93 et le giratoire sur la RD92 et de participer à hauteur de 50% du coût des travaux du giratoire sur la base des conditions financières de février 2022 ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer cette convention et tous les documents y afférant y compris les éventuels avenants relatifs à une hausse de la participation financière de Roche aux Fées Communauté en cas d'augmentation de l'enveloppe de travaux liée :*
 - *Aux modifications de travaux,*
 - *Aux niveaux de prix pratiqués lors de la remise des offres,*
 - *Ou encore aux évolutions des révisions de prix.*
